VOLUME 20 NO 9 - Octobre 2023

journalulricois.com

l'Ulricois

LE MENSUEL DE SAINT-ULRIC

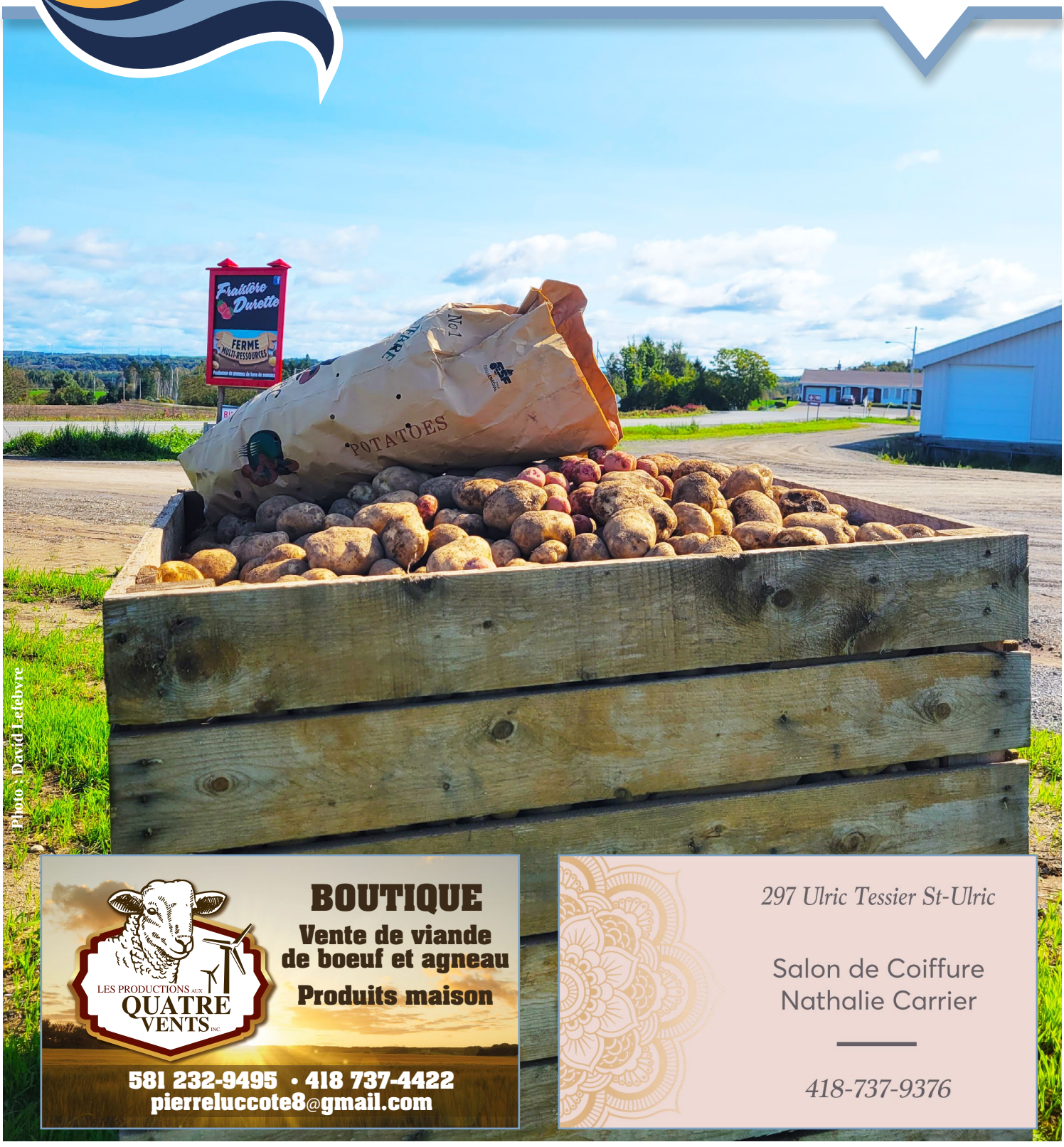

Photo : David Leclerc

LES PRODUCTIONS AUX QUATRE VENTS INC.

BOUTIQUE
Vente de viande de boeuf et agneau
Produits maison

581 232-9495 • 418 737-4422
pierreluccote8@gmail.com

297 Ulric Tessier St-Ulric

Salon de Coiffure
Nathalie Carrier

418-737-9376

SOMMAIRE

Info-municipalité ..... *2 à 4*
Info-organismes ..... *4 à 6, 9*
Les collaborateurs ..... *6 à 11*
Jeunesse *10*
Divers ..... *12 à 15*

Note de la rédaction

*L'opinion des lecteurs exprimée dans **L'Ulricois** n'engage que l'auteur de chaque article et ne réflète d'aucune façon la position de l'équipe du journal.*
***L'Ulricois** refusera tout texte à caractère haineux, discriminatoire ou racial. Aucune propagande religieuse ou politique ne sera non plus tolérée. Le journal ne s'engage pas à publier tous les textes reçus, de même que les textes écrits sous le couvert de l'anonymat ou les reproductions de textes.*

***Date de tombée :** le 15 du mois précédant la publication.*

Date de publication :
début de chaque mois, sauf en janvier.

Faites parvenir vos textes à :
ulricois@gmail.com

L'équipe du journal

David Lefebvre
Président et graphiste

Cathy Clément
Vice-présidente secrétaire et webmestre

Véronique Boucher
Correction et trésorière

Jérémie Juaire D'Arcy
Administrateur

Impressions : Groupe TAQ (418) 629-5256

Le mot du maire

Par Michel Caron

Bonjour citoyennes et citoyens de Saint-Ulric.

Pour débuter, une bonne nouvelle pour les résidents et résidentes de la rue de la Croix (partie est), celle-ci sera réparée de fond en comble afin de réparer la chaussée et y déposer une nouvelle couche d'asphalte. Les entreprises D'Auteuil, ayant été le plus bas soumissionnaire, sont responsables des travaux qui débuteront sous peu. Les résidents et résidentes seront pris dans ces travaux, mais c'est pour une bonne cause.

Parlant de réparation de route, le chemin donnant accès à notre nouveau centre communautaire sera aussi réparé, sans cependant recevoir de l'asphalte, mais cette réparation devrait finalement éliminer les nids de poule lors des grandes pluies.

Je tiens à porter à votre attention le nouvel arrêt qui a été installé sur l'avenue Ulric-Tessier au coin de la rue des Lacs. Cette décision a été prise par le conseil afin d'éviter des accidents envers nos marcheurs, y compris nos enfants qui trouvaient l'endroit à risque. Nous espérons que ce nouvel arrêt permettra aux conducteurs et conductrices de respecter la vitesse dans notre village. Nous recevons au bureau municipal de nombreux commentaires pour le non-respect des limites de vitesse dans le village à 40 km. Un secteur névralgique est celui du 30 km dans la zone scolaire. Lors de mes marches quotidiennes, je me rends compte du manque de respect des conducteurs et conductrices dans cette zone où la sécurité des enfants devrait être mise de l'avant. Je peux vous confirmer que la plupart des gens qui ne respectent pas les limites sont des résidents et résidentes de notre municipalité.

Autre point, je vous réfère à la lecture des nouveaux règlements concernant les animaux de compagnie ou autres, et ce en lien avec la qualité de vie dans notre municipalité. Il est du devoir des citoyens concernés à s'assurer de s'ajuster aux nouveaux règlements.

Sur ce, je vous souhaite à tous un bel automne 2023.

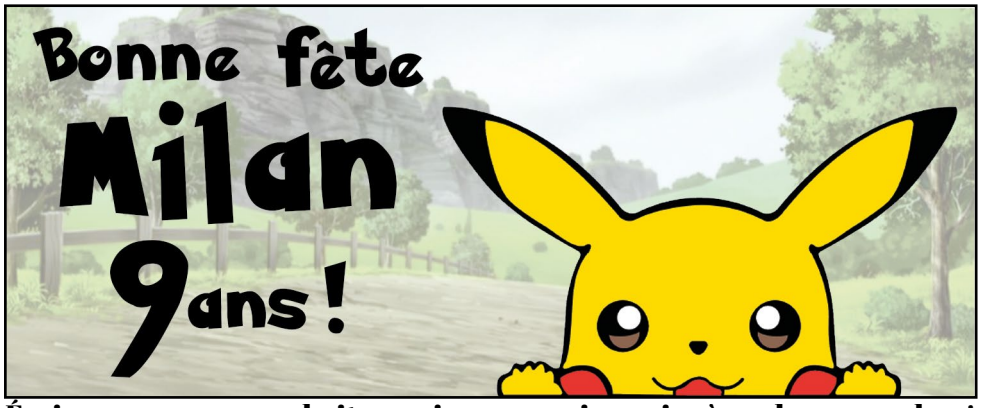

Écrivez-nous pour souhaiter un joyeux anniversaire à un de vos proches !

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

Des nouvelles de Saint-Ulric

Par Cathy Clément, coordonnatrice municipale

Entrée en vigueur le 16 août dernier, voici un aperçu du nouveau règlement 2023-352 en lien avec la garde d'animaux à l'intérieur du périmètre urbain. Vous pouvez consulter en tout temps, tous les règlements y compris ceux sur la qualité de vie sur le site de la municipalité : **https://st-ulric.ca/reglements-municipaux**

Extraits du règlement 2023-253 sur la garde d'animaux dans le périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 5. GARDE DE POULES OU DE LAPIN

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, seule la garde de poules ou de lapins est autorisée à l'exception des usages impliquant la garde d'animaux autorisés en vertu du règlement de zonage en vigueur.

ARTICLE 7. NUISANCES

La garde d'animaux de ferme ne doit pas engendrer de nuisances. À cet effet, celle-ci doit respecter les dispositions suivantes :

a) Les animaux ne doivent pas troubler la paix à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;
b) La garde de coq **est interdite** ;
c) Les abris doivent être salubres et propres ;
d) Le sol de l'enclos doit être recouvert d'élément naturel comme du gazon, des feuilles, de la paille ou des copeaux de bois ;
e) La gestion des déjections doit se faire de façon hygiénique en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter dans le bac à ordure ;
f) Aucune odeur liée à l'activité (enclos, poulailler, clapier et compost) ne doit être perceptible aux limites de la propriété ;
g) Il est strictement interdit de laisser des animaux en liberté sur un terrain ;
h) Les animaux doivent être gardés, en tout temps, dans un poulailler, un clapier ou dans un enclos ;
i) La nourriture et l'eau doivent être à l'abri de la vermine et des prédateurs ;
j) Les animaux doivent être à l'abri dans le poulailler fermé avec un loquet durant la nuit ;
k) Les eaux de ruissellement et de nettoyage ne doivent en aucun temps se déverser sur la propriété voisine.

ARTICLE 10. VENTE

Il est strictement interdit de vendre les poules, les lapins, les œufs, la viande, le fumier ou tout autre produit dérivé des animaux dont la garde est visée à l'article 5.

ARTICLE 11. NOMBRE DE POULES

La garde d'un minimum de trois (3) poules et d'un maximum de cinq (5) poules à la fois est autorisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 15. GARDE DE LAPINS

La garde d'un **minimum de deux (2) lapins et d'un maximum de cinq (5) lapins** à la fois est autorisée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 16. LAPINS NON STÉRILISÉS

Il est interdit de faire la garde de lapins qui n'ont pas été préalablement stérilisés.

Rappel important concernant les chiens et chats.

Les chiens :

La réglementation municipale telle que stipulée dans le CHAPITRE 4 — ANIMAUX du règlement sur la qualité de vie :

4.6 CONTRÔLE SUR UN LIEU PRIVÉ

Dans un lieu privé, le gardien du chien doit, lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, le retenir à l'aide d'un dispositif fonctionnel en tout temps (laisse, chaîne, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain.

4.7 CONTRÔLE DANS UN LIEU PUBLIC

Dans un lieu public, le chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de deux (2) mètres par une personne capable de le maîtriser, sauf dans un parc canin.

4.10 EXCRÉMENTS

Tout gardien d'un chien doit enlever les excréments de l'animal dont il garde lorsque ceux-ci sont laissés sur la rue, un terrain public ou terrain privé et en disposer adéquatement.

GROUPE TAQ DIVISION ALLIANCE
Nos Services
• Reliure et finition • Assemblage manuel
• Impression numérique • Emballage divers
• Impression offset • Design graphique
• Publipostage • Boutique en ligne
Vous désirez plus d'information?
Communiquez avec nous:
418 629-5256
Suivez-nous!

4.11 ERRANCE
Le gardien d'un chien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal.

4.16 LICENCE
Le gardien d'un chien, dans les limites de la municipalité, doit obtenir une licence pour ce chien, et ce, avant le 1er avril de chaque année. La licence est payable annuellement et est valide pour l'année pour laquelle elle est émise, soit du 1er janvier au 31 décembre. Cette licence est incessible et non remboursable.

Les chats :

4.26 VOCALISATION ET ODEURS
Constitue une nuisance et est prohibé le fait pour le propriétaire ou le gardien d'un chat, de le laisser nuire à la qualité de vie d'un ou des voisins par une vocalisation excessive, répétitive la nuit ou par l'imprégnation d'odeurs.

4.27 ERRANCE
Le gardien d'un chat ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal.

L'entièreté des Règlements sur la Qualité de vie à St-Ulric est disponible sur le site de la municipalité : **https://st-ulric.ca/reglements-municipaux**

La collaboration de tous les citoyens est nécessaire pour une belle qualité de vie à Saint-Ulric !

Rappel de la Municipalité
Par Cla Municipalité de Saint-Ulric

Conteneurs situés au garage municipal

La municipalité vous rappelle qu'il est formellement interdit par le règlement numéro : 2013-139 à quiconque de déposer des matières résiduelles et recyclables et autres objets dans les conteneurs installés aux endroits mentionnés ci-haut, à l'exception des propriétaires suivants :

Propriétaires de résidence et chalet : Lac Dugal et Rang 5 (To-bine). Ces conteneurs ont été placés au bénéfice des propriétaires chez qui le camion est dans l'impossibilité de se rendre à cause de l'exiguïté des chemins.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 $ pour une première infraction.

Publication de souhait d'anniversaire
Par l'équipe du Journal L'Ulricois

Vous aimeriez publier un souhait ou un joyeux anniversaire à un proche?

Votre journal local vous donne la possibilité de le faire!

Envoyez-nous un message indiquant :
- À qui s'adresse les vœux
- De la part de qui
- Sa journée d'anniversaire
- Son âge
- Une photo de la personne fêtée (optionnelle)

Les courriels doivent être reçus avant le 15 du mois précédent (ex : date limite le 15 juillet pour la parution du mois d'août), à l'adresse suivante : ulricois@gmail.com

Soutenez votre journal local

Par l'équipe du Journal L'Ulricois

Vous aimez votre journal ?

Aidez-nous à poursuivre la mission !

Chaque année, un tour de force est accompli pour maintenir la publication imprimée du Journal L'Ulricois. Saviez-vous qu'il en coûte près de 800 $ par édition pour imprimer le journal ? C'est donc un budget minimal de 8800 $ qui est nécessaire afin que vous receviez, à votre porte, votre édition papier chaque année.

Nous dépendons donc non seulement de la subvention du Ministère de la Culture (montant variable), mais aussi de l'achat de publicité dans le journal. Alors, Ulricois et Ulricoises, aidez-nous à poursuivre notre mission, laquelle est d'offrir une vitrine à la vie communautaire de Saint-Ulric, en contribuant, si vous le pouvez, par un don ou de l'achat publicitaire dans le journal.

Nous vous remercions grandement !

Forfait régulier : bandeau publicitaire à 50 $/mois, incluant sur le web
Forfait annuel : bandeau publicitaire à chaque édition, incluant sur le web 450 $ (11 parutions)

Contactez-nous pour plus d'informations : **ulricois@gmail.com**

Le Club des 50 ans et plus de Saint-Ulric

Par Françoise Gagnon

Mardi 10 octobre à 13 h 15

Mini-conférence gratuite au Centre Communautaire de Saint-Ulric, situé au 3070 du Centenaire, sous le thème « Apprendre à devenir vieux », avec madame Audrey Savard du centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane. À ne pas manquer ! Réservez votre place, c'est gratuit ! 418-737-4440.

Deux autres thèmes pourront être présentés par madame Savard dans les prochaines semaines ; « La prévention des chutes », possiblement le 17 octobre, ainsi que « La mémoire et la gestion du stress » un peu plus tard. Il faut un minimum de 8 inscriptions pour que ces rencontres aient lieu. Réservez vite vos places dans les prochains jours au 418-737-4440, pour que nous puissions confirmer le tout à notre conférencière.

Les lundis 23 et 30 octobre. Les mardis 24 et 31 octobre à 13 h 15

Début Activités intérieures : Pétanque ? Jeux de poches ? Cartes ? Ou autres ?
On attend vos préférences et beaucoup de joueurs et joueuses !

Vendredi 27 octobre à 17 h 30

Souper de l'Halloween. On se déguise ! Un « p'tit brin de folie » pour amuser les amis et amies. On réserve avant le mercredi midi pour simplifier la vie de notre traiteur, toujours au 418-737-4440.
Membres et membre-amis(es) : 20 $
Non-membres : 23 $

Présentez votre carte de membre du Club des 50 Ans et + de Saint-Ulric pour profiter de nombreux escomptes que cette carte peut vous faire bénéficier tout au long de l'année chez tous les commerces, hôtels, etc. qui ont une entente avec nous par le biais du Carrefour 50+ du Québec. Pour voir ces rabais, allez sur le site internet ou Facebook du Carrefour des 50+ du Québec et cliquez sur *Escomptes*. Vous voulez devenir membre ? C'est le meilleur temps : demandez-la ! Vous aurez les mêmes rabais à nos soupers et les escomptes chez les commerces participants pour les 3 derniers mois de l'année 2023 et toute l'année 2024 ! 418-737-4440 pour info ou tout autre sujet.

Gaston, Gaétan, Jasmine, Louisette et Françoise

CARREFOUR 50 + du QUÉBEC

Le Comité local de Développement de la Rivière Blanche

Par Isabelle Lévesque

Invitation-Invitation
5 à 7 reconnaissance des bénévoles
Bienvenue aux nouveaux arrivants

Pour qui ?
Tu t'impliques bénévolement dans ta municipalité
Tu habites nouvellement notre belle municipalité *depuis la covid

Où ? Nouvelle salle municipale
Quand ? Vendredi 10 novembre 2023

Présence à confirmer avant le 3 novembre via :
Messenger CDLRB
Courriel : cldriviereblanche@gmail.com
Téléphone : 418-560-6110 ou 418-737-9183

LES ENTREPRISES D'AUTEUIL
418 737-4000 | 2909, Av du Centenaire, Saint-Ulric | entreprisesdauteuil.com
GÉNIE CIVIL
TERRASSEMENT
TRANSPORT GÉNÉRAL
INSTALLATIONS SEPTIQUES
AGRÉGATS
VOS SPÉCIALISTES EN EXCAVATION DEPUIS 1976
RBQ 8000-3635-87

Rallye historique au village (partie 4 de 4)

Par Jérémie Juaire D'arcy

Pour la quatrième et dernière partie du rallye historique, on se dirige devant l'Église. Trouvez les réponses aux questions suivantes en faisant la lecture des panneaux de l'église, du couvent, de l'école et du presbytère.

L'ÉGLISE DE SAINT-ULRIC, JOYAU DE NOTRE PATRIMOINE

Vrai ou faux, les travaux de construction de l'église de Saint-Ulric ont mis 4 ans à s'achever ?

Qui était l'architecte de l'église ?
– Alphonse Matte, de Rimouski
– David Ouellet de Québec
– Hilaire Fournier de Saint-Fabien
– Dosithée Bernier, de Montmagny.

D'une dimension initiale de 110 pieds par 35 pieds, on y ajouta la sacristie-chapelle à l'arrière.
On l'agrandit ensuite de 50 pieds du côté du portail, et ce en quelle année ?
– 1888
– 1903
– 1914-1916
– 1939

Un événement marquant de l'histoire de l'Église catholique symbolisant son ouverture au monde moderne et à la culture contemporaine entraina une modification de l'aménagement intérieur de l'église. Quel était-il ?
– Le premier concile œcuménique du Vatican
– Le deuxième concile œcuménique du Vatican
– Le vingtième concile œcuménique de l'Église catholique

Quel événement conduit à l'inauguration d'un orgue de la maison Casavant et Frères, de Saint-Hyacinthe ?
– Les funérailles de la donatrice, madame Octavie Anctil.
– Le cinquantième anniversaire de la bénédiction de l'Église.

Vrai ou faux, les trois cloches de l'église, inaugurées à la fin de ses travaux d'agrandissement, furent fabriquées par Mears et Stainbank, de Londres ?

Quel artiste a signé de multiples œuvres ornant l'église, dont le remplacement du chemin de croix ?
– Simone Hudon
– J.M Morin
– Sylvia Daoust

Couvent du Saint-Rosaire

Combien de classe comprenait initialement l'école construite en 1908, destinée à l'enseignement du primaire aux filles et aux garçons ? _____

De quelle congrégation les religieuses prenant en charge l'enseignement étaient-elles ?
– Sœurs de la Charité du Saint-Rosaire
– Sœurs ursulines du Saint-Rosaire
– Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire
– Sœurs du Bon Pasteur de Saint-Rosaire
– Sœurs dominicaines du Saint-Rosaire

Quand fut agrandie l'école d'une annexe de deux classes et de quelques pièces pour les religieuses ?
– 1908-1911
– 1918-1919
– 1925-1926

Combien d'années plus tard y ajouta-t-on une seconde annexe, qui sert de résidence pour les religieuses ? _____

Après l'agrandissement de l'école Mgr Belzile pour recevoir tous les élèves du primaire dans les années 1967-1968, deux classes demeurent au couvent. Quels niveaux étaient dispensés par ces classes ?
– Maternelle et première année du primaire
– Deux premiers degrés du secondaire
– Tous les degrés du secondaire

En 1974, le couvent est démoli et l'annexe servant de résidence pour les sœurs est rachetée par un particulier et est déménagée. En bordure de quelle route fut-elle déménagée ?
– Route centrale
– Route 132/avenue du Centenaire
– Rue de la Croix

Presbytères de Saint-Ulric

Où était situé le premier presbytère de Saint-Ulric, construit en même temps que la chapelle ?
– À l'endroit où sera bâtie l'école Mgr Belzile
– À l'endroit où sera bâtie l'école qui deviendra le couvent du Saint-Rosaire
– À l'endroit où sera bâti le couvent Saint-Médard

Combien d'années après la construction de la chapelle construit-on un nouveau presbytère ?_____

Que fit-on avec le premier presbytère ?
(plus d'une réponse possible)
– On le déplaça contre la partie est de l'église pour servir de sacristie.
– On le déménagea pour le convertir en résidence pour personnes âgées
– On le déménagea à l'ouest de l'église et au nord du chemin pour en faire une salle publique

On construisit le nouveau presbytère à environ cinquante pieds à l'est de l'église sur le terrain de la fabrique, selon les prescriptions de qui ?
– Mgr Jean Langevin
– L'abbé Médard Belzile
– L'évêque Médard de Noyon

À qui fut vendu le terrain du presbytère ?
– À la commission scolaire, qui le fit démolir
– À la municipalité, qui le fit démolir
– À la commission scolaire, qui le fit déménager
– À la municipalité, qui le fit déménager

Quand fut bâti un nouveau, et troisième, presbytère au nord du chemin en face de la sacristie, où l'on peut le voir actuellement ?
– 1878
– 1903
– 1966

L'école Saint-Médard (1926-1949)

L'école Saint-Médard a été nommée en l'honneur de qui ?
– L'abbé Médard Belzile
– L'évêque Médard de Noyon
– Dérivé du nom du chien d'Ulric-Joseph Tessier, nommé Médor

Vrai ou faux, à sa construction, en plus des deux locaux de classes au rez-de-chaussée, l'école construite en pierre comportait un sous-sol aménagé en théâtre et une annexe qui servait d'arrière-scène et par laquelle on accédait au sous-sol ?

Quel événement déclaré le 4 mai 1939 a endommagé l'école et fait déplacer les classes des garçons à la salle paroissiale et à la sacristie durant les travaux de réparation ?
– Grande marée
– Incendie
– Dégât d'eau à l'étage

Où migrent les plus jeunes garçons des suites d'infiltrations d'eau, autour de 1949-1950 ?
– La salle paroissiale et la sacristie
– Le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire
– L'École Mgr Belzile
– L'annexe de l'école qui mène au sous-sol.

Les pierres récupérées de la démolition de l'école Saint-Médard ont été récupérées à quelle fin ?
– Enrochement pour la protection des berges du fleuve Saint-Laurent
– Agrandissement de l'Église de Saint-Ulric
– Clôture de la façade du cimetière
– Construction d'un brise-lame pour le quai de Saint-Ulric

Photo de l'église de Saint-Ulric-de-Rivière-Blanche en 1910
Crédit photo : BAnQ Vieux-Montréal. P748, S1, P1955

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Pascal Bérubé
Député de Matane-Matapédia
Bureau de circonscription
121, avenue Fraser
Matane (Québec) G4W 3G8

Téléphone : 418 562-0371
Téléphone sans frais : 1 877 462-0371
Télécopieur : 418 562-7806
Courriel : pascal.berube.matn@assnat.qc.ca

Littérature jeunesse
par Véronique Boucher

Les patins de hockey
Écrit par Karl Subban
Illustré par Maggie Zeng
Aux éditions petit homme

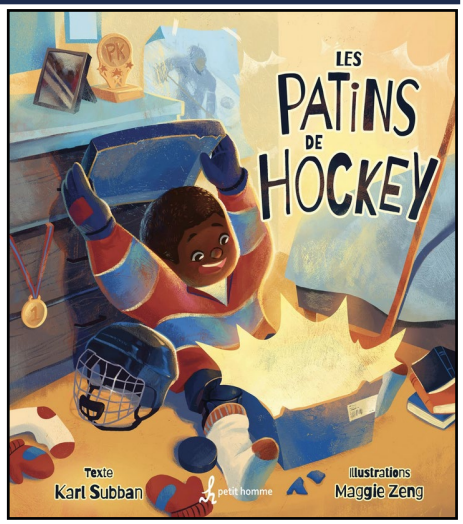

Crédit photo: Éditions petit homme

PK espère avoir de nouveaux patins, juste à temps avant que l'hiver ne se pointe le bout du nez et que la saison du hockey commence. Le facteur cogne à la porte de la maison familiale, portant une grande boîte dans ses mains ; est-ce les patins tant rêvés ? Seront-ils tels qu'imaginés et surtout de la bonne pointure ?

En plus d'être entraîneur de sport, enseignant et directeur, l'auteur, Karl Subban, est le papa de plusieurs enfants, dont trois joueurs de hockey professionnels. Cet album jeunesse est inspiré de l'enfance de l'un d'eux, le défenseur P. K. Subban, notamment connu pour sa carrière au sein des Canadiens et des Devils. Une histoire de persévérance, d'espoir, d'optimisme, de rêve et de passion. Une belle leçon de vie ; se fixer un objectif et travailler fort pour l'atteindre !

CDLRB
par Fernanda Pasqualetto

Marché de Noël de Saint-Ulric 2023

Le CDLRB organise déjà le Marché de cette année!!

Quand : le 02 et 03 décembre 2023, de 10h à 16h
Où : Centre Communautaire de Saint-Ulric

On est encore à la recherche des artisans et artisanes.

Des activités sont prévues pour les deux journées. Un service de cantine sera sur place.

Avez-vous des questions? Communiquez avec nous par Facebook, courriel à cdlriviereblanche@gmail.com, ou par téléphone au 514-569-6658.

Montage par le CDLRB

MOT CACHÉ

par Véronique Boucher

Mot de 9 lettres

Air
Arbre
Brun
Chasse
Chevreuil
Citrouille
Couleur
Épouvantail
Feuille
Forêt
Frais
Halloween
Jaune
Maïs
Manteau
Marche
Oiseau
Orignal
Paille
Pluie
Pomme
Récolte
Rouge
Terre
Tombe
Vert

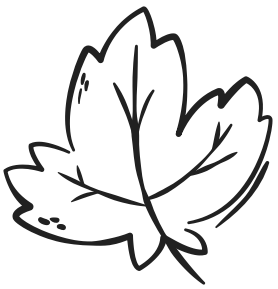

E	O	R	I	G	N	A	L	S	J	U	P
O	P	C	V	E	R	T	I	N	A	M	A
I	M	O	N	O	E	A	N	E	U	T	I
S	A	U	U	R	M	A	T	E	N	T	L
E	R	L	R	V	E	N	F	W	E	O	L
A	C	E	B	R	A	C	P	O	M	M	E
U	H	U	B	M	G	N	O	L	R	B	N
S	E	R	O	U	G	E	T	L	U	E	E
I	A	E	S	S	A	H	C	A	T	I	T
A	E	L	L	I	U	E	F	H	I	E	E
R	I	C	I	T	R	O	U	I	L	L	E
F	S	R	L	I	U	E	R	V	E	H	C

Réponse: Montagnes

Municipalité de Saint-Ulric
« S'UNIR POUR GRANDIR »
128 avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric, QC G0J 3H0 www.st-ulric.ca

Avis de non-conformité du niveau de THM dans l'eau potable et recommandations

Par Camille Dodeler, direction de la santé publique CISSS du Bas-St-Laurent

Puis-je utiliser cette eau sans problème ?

Vous pouvez, sans risque d'exposition significative aux THM, utiliser l'eau du robinet pour :

- vous brosser les dents ;
- laver les fruits et les légumes.

Pour la préparation du lait maternisé, on peut faire d'une pierre deux coups : le fait de laisser bouillir l'eau au moins une minute, comme il est recommandé pour garantir une eau exempte de bactéries ou de virus, permet en même temps de réduire la concentration des THM.

Que peut faire la municipalité ou le responsable du réseau ?

Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable doivent se conformer aux exigences et aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

En cas de violation de la norme sur les THM, le responsable du réseau est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Pour en savoir plus

Au sujet de l'effet des trihalométhanes sur la santé, vous pouvez contacter le service Info-Santé 8-1-1.

Pour tout autre renseignement sur la qualité de votre eau potable, vous pouvez contacter votre municipalité ou le responsable de votre réseau.

LIENS UTILES

Institut national de santé publique du Québec. Fiche sur les trihalométhanes tirée de *Fiches synthèses sur l'eau potable et la santé humaine* :

www.inspq.qc.ca/pdf/publications/198-CartableEau/Trihalomethanes.pdf

Santé Canada. *Votre santé et vous. Chloration de l'eau potable* :

www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/chlor_f.html

www.msss.gouv.qc.ca/eau

09-239-01FA © Gouvernement du Québec, 2009

Santé et Services sociaux Québec

les trihalométhanes dans l'eau potable

DES PRÉCAUTIONS SIMPLES POUR EN RÉDUIRE LES EFFETS

Québec

Pourquoi participer à la collecte municipale des matières organiques (bac brun) ?

Par Nixon SANON, Conseiller en environnement et cours d'eau
MRC de La Matanie

En Matanie, les matières organiques constituent près de la moitié du contenu des poubelles. Jusqu'en novembre 2022, il y avait une seule option de gestion de matières organiques en Matanie : l'élimination par enfouissement.

Environnement
Dans un lieu d'enfouissement, les matières organiques sont recouvertes de terre et se décomposent en absence d'oxygène. Leur décomposition génère ainsi de grandes quantités de méthane (CH4), un gaz à effet de serre plus puissant que le gaz carbonique ou le dioxyde de carbone (CO2). Selon le *Programme des Nations unies pour l'environnement*, sur une période de 20 ans, le réchauffement dû au méthane est 80 fois plus puissant que celui lié au gaz carbonique.

En plus des effets néfastes sur l'environnement, et ultimement sur nous, l'enfouissement des matières organiques en particulier et des matières résiduelles en général a un impact important sur les finances des municipalités.

Coûts
Construire un lieu d'enfouissement ou y ajouter de nouvelles cellules d'enfouissement coûte plusieurs millions de dollars. Enfouir des matières résiduelles a un coût de plus en plus considérable. À titre d'exemple, cette année, la Municipalité doit payer 153 dollars pour chaque tonne de matières résiduelles enfouies en provenance de son territoire, sans compter les coûts de collecte et du transport (123 dollars pour les frais d'enfouissement et 30 dollars comme redevances au gouvernement du Québec). C'est une augmentation de près de 20 % par rapport à 2022.

L'une des stratégies du gouvernement du Québec est d'augmenter les coûts en vue de réduire l'élimination (par enfouissement ou incinération) des matières résiduelles. Pour cela, en 2023, pour chaque tonne de matières résiduelles éliminées, la Municipalité doit payer au gouvernement 30 dollars comme redevances, une augmentation de près de 25 % par rapport à 2022. À partir de 2024, les redevances vont augmenter de 2 dollars chaque année. Aussi, les Municipalités devront payer plus d'argent pour éliminer les matières résiduelles. Ce qui pourrait se traduire par une augmentation de taxes pour les citoyens et citoyennes.

Au Québec, comme en Matanie, les matières organiques représentent près de 50 % du contenu des poubelles. L'une des mesures préconisées par le gouvernement pour réduire l'élimination des matières résiduelles, et pour réduire les coûts par la même occasion, est d'éviter l'élimination de matières organiques (Stratégie de valorisation de la matière organique) en obligeant les municipalités à les traiter.

Pour répondre à cette obligation, la Municipalité a fait le choix, comme la quasi-totalité des autres Municipalités de La Matanie, de collecter et de traiter les matières organiques par compostage en andains retournés sur aire ouverte.

En ce qui a trait au coût, la Municipalité paie 88 dollars pour chaque tonne de matières organiques traitées ou compostées comparativement à 153 dollars pour chaque tonne de matières organiques enfouies. Une économie de 65 dollars par tonne, seulement sur le traitement. L'économie réalisée peut être plus significative si la municipalité est performante en termes de gestion de matières résiduelles.

En effet, les redevances payées au gouvernement pour l'élimination de matières résiduelles sont redistribuées aux municipalités les plus performantes, c'est-à-dire, celles dont la population envoie le moins de matières résiduelles à l'élimination. En d'autres termes, plus une municipalité est performante, plus elle reçoit des subventions du gouvernement dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Compost
Au-delà des économies réalisées et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le compost produit à partir des matières organiques collectées dans les municipalités sera distribué à la population. Ce compost peut être utilisé dans les jardins privés, les jardins communautaires, les espaces verts publics, etc. La boucle est ainsi bouclée : de la terre à la terre

Trucs et astuces
En dépit de tous les avantages que comportent la collecte et le traitement des matières organiques, le dépôt des matières organiques dans le bac brun occasionne quelques irritants qui peuvent être facilement maîtrisés.

En été, compte tenu de la hausse de la température, certaines personnes se plaignent de la présence de vers et de la génération d'odeurs désagréables dans le bac brun. Pour éviter ces inconvénients, certaines mesures sont recommandées.

Concernant les odeurs, le bac brun ne génère pas plus d'odeurs que la poubelle si les matières organiques y sont déposées.

Contre les odeurs et pour éviter la génération de vers, il est conseillé de :

- ✓ Entreposer le bac à l'ombre, si possible ;
- ✓ Éviter de mettre des liquides dans le bac brun ;
- ✓ Envelopper vos restes dans une papillote de papier journal avant de les mettre dans le bac de cuisines ;
- ✓ Mettre le bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il n'est pas plein ;
- ✓ Déposer un grand sac de papier, du carton ou un tapis de feuilles mortes au fond de votre bac brun ;
- ✓ Nettoyer régulièrement le bac de cuisine et le bac brun avec de l'eau et du vinaigre.

Si, malgré toutes ces précautions, il y a des vers, il est recommandé de :

- ✓ Vaporiser du vinaigre sur le contenu du bac ou de saupoudrer du gros sel pour les éliminer ;
- ✓ Saupoudrer le contenu du bac brun d'un peu de bicarbonate de soude.

Pour plus de conseils, de trucs et d'astuces, rendez-vous sur le site Web lebacbrun.com ou appelez au 1 833-222-2786.

[1]https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/les-emissions-de-methane-sont-lorigine-du-changement-climatique-voici#:~:text=Il%20s'agit%20d'un,celui%20du%20dioxyde%20de%20carbone.

CEA Matane

Par Martine Lévesque, enseignante en francisation

Recherche de volontaires pour classe de francisation à Saint-Ulric

Bonjour à toutes et tous,
Je suis enseignante de francisation à Saint-Ulric depuis juillet dernier, pour le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées. Les cours ont lieu en soirée (18 h à 21 h), les mardis et jeudis, à l'école primaire Mgr-Belzile. Les étudiants sont principalement des travailleurs étrangers temporaires guatémaltèques.

Afin de renforcer la pratique du français parlé, j'aimerais recruter des personnes bénévoles intéressées à venir en classe pour de courtes périodes, afin d'échanger avec les étudiants. C'est également l'occasion de connaître ces résidents de St-Ulric qui font de grands efforts pour apprendre le français.

Les personnes intéressées ou ayant des questions à ce sujet peuvent communiquer avec moi : Martine Lévesque au numéro suivant, 514-237-6503.
J'aurai le plaisir de m'entretenir avec vous !

Alpha Matanie

Par Martine St-Laurent

Montage par Alpha Matanie

Alpha Matanie

Par Martine St-Laurent

Montage par Alpha Matanie

Passionné(e) de journalisme ?

Par l'équipe du jounal L'Ulricois

L'équipe de L'Ulricois est à la recherche d'un(e) bénévole pour faire partie de son équipe et mettre à profit sa plume afin de tenir la population ulricoise informée. Être sur le terrain et rédiger de courts articles quelques fois par année, tel est le mandat !

Journaliste en herbe, vous n'avez qu'à soumettre votre intérêt par courriel à l'adresse suivante : ulricois@gmail.com

Bienvenue aux étudiant(e)s !

Frigo partagé

Par Chantal Poirier, chargée de projet maillage en sécurité alimentaire
MRC de La Matanie

Crédit photo: Jérémie Juaire D'Arcy

Calendrier des événements

INFO-MUNICIPALITÉ

OCTOBRE 2023 Calendrier

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Journées de la culture	2 Séance du conseil	3	4 Badminton	5	6	7
8	9	10 Conférence 50+	11 Badminton	12	13	14
15	16	17	18 Badminton	19	20	21
22	23 50+	24 50+	25 Badminton	26	27 Souper 50+	28
29	30 50+	31 Halloween et 50+				

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec

Québec